

ÉCOLE SAINTE FLORENCE

29, rue de l'église - 34250 Palavas-les-Flots

info@ecole-sainteflorence.com

SIRET 801 552 563 00018 (APE 852Z Enseignement Primaire)



FORMULAIRE DONATEUR

Cher donateur, chère donatrice,

L'École Sainte Florence est une école indépendante qui ne reçoit aucune subvention. Elle fonctionne grâce à la contribution des parents d'élèves et aux dons.

Les questions matérielles ne doivent pas être un frein pour les familles intéressées par le projet développé par l'École Sainte Florence. Les dons que vous destinerez à l'école serviront en priorité à permettre à des enfants de familles n'ayant pas les ressources nécessaires de bénéficier d'un enseignement de qualité.

Par vos dons, vous contribuerez non seulement à l'accueil des élèves, mais aussi à la vie de l'école.

Nous vous remercions par avance de votre générosité.

L'équipe en charge du projet
d'ouverture de l'école

Votre don est à libeller et à adresser à :

- ➔ **Association de l'École paroissiale Sainte Florence**
29, rue de l'église - 34250 Palavas-les-Flots
- ➔ Si vous souhaitez **recevoir un reçu fiscal**, merci de libeller votre chèque à l'ordre d'**In Omnibus** et de l'envoyer à l'adresse de l'École Sainte Florence
- ➔ Si vous souhaitez **recevoir un reçu pour l'ISF**, merci de libeller votre chèque à l'ordre de **Fondation pour l'École** et de l'envoyer à l'adresse de l'École Sainte Florence

Pour les particuliers : don déductible à hauteur de 66 %, dans la limite de 20 % des revenus imposables.

Ainsi, un don de 30 €	ne vous coûte en réalité que 10 €
50 €	17 €
100 €	34 €
150 €	50 €

Pour les entreprises : don déductible à hauteur de 60 % dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires, l'excédent étant reportable sur 5 ans.

--✂-----

Merci de compléter ci-après vos coordonnées et de joindre ce papillon à votre envoi :

- M. / Mme / Société (**entourez**)
- Nom * :
- Prénom * :
- Adresse postale * :
- Tél. :
- Courriel :
- Montant du don :

* Attention ! Il s'agit de champs obligatoires : ces informations sont nécessaires pour l'envoi d'un reçu fiscal par courrier.

Selon la Loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Pour l'exercer, écrivez-nous soit par courrier simple, soit par courriel (coordonnées ci-dessus).